

Compte-rendu du Conseil supérieur de l'éducation du 15 octobre 2018

Projet de loi pour l'école de la confiance

Le CSE s'est ouvert en présence de Jean-Michel Blanquer qui a présenté son projet de loi et entendu les déclarations liminaires de 14 organisations syndicales, fédérations et associations. En plus des déclarations par organisation, une déclaration commune a été lue à l'initiative de la FCPE avec notamment FAGE, FEP-CFDT, FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, UNSA, SGEN,SNPTES, SNEP-FSU, UNEF, LIGUE DE ENSEIGNEMENT, SGL, SGEN- CFDT, CGT EDUC'ACTION.

FO a été la seule organisation syndicale à exprimer clairement l'exigence de retrait du projet de loi. Seuls la FCPE, la FSU, l'UNSA, la CFDT, le SNALC-FGAF et la CFE-CGC ont présenté des amendements. FO n'a pas pris part au vote sur les amendements (voir explication de vote, ci-dessous). Après huit heures de séance, avant de passer au vote final sur le projet de loi, le SNUIPP-FSU a demandé une interruption de séance pour proposer à l'ensemble des membres du CSE de quitter la séance sans prendre part au vote afin cela apparaisse comme un signal fort de «toute la communauté éducative».

Pour sa part, FO a refusé cette proposition et a indiqué que le mandat était de voter «contre» et de rappeler son exigence de retrait du projet de loi. Le vote final a donc eu lieu, et il montre clairement que toutes les organisations n'étaient pas porteuses du même mandat...

Résultats du vote sur le projet de loi pour l'école de la confiance

3 voix **POUR** (dont APEL, SPELC)

34 voix **CONTRE** (dont FO, FSU, CGT, Solidaires, SNALC-FGAF, FCPE)

5 **ABSTENTIONS** (dont CFE-CGC, PEEP)

15 **REFUS DE PARTICIPER** au vote (dont CFDT et UNSA)

Explication de vote FO

Nous avons entendu Monsieur le ministre ce matin nous expliquer que nous aurions une responsabilité commune, dans l'intérêt général : dialoguer, ne pas attiser les peurs, ne pas «polluer le débat public», etc. A Force Ouvrière, nous ne faisons pas de procès d'intention, nous ne colportons pas la peur... Nous jugeons la politique du ministre, du gouvernement, sur un critère et un seul : la satisfaction des revendications qui sont les nôtres, décidées dans nos instances syndicales, et que nous élaborons avec les personnels.

Or de revendications, il n'a pas été question dans la réponse de Monsieur le ministre.

Nous avons entendu Monsieur le ministre affirmer que ce projet de loi était amendable, que le CSE devait jouer son rôle, etc. Amender ? Mais amender quoi au juste, alors que :

- la réforme territoriale est poursuivie et que les personnels, en particulier administratifs, résistent aux tentatives de mutualiser les services, supprimer des postes, imposer la mobilité...
- la fusion des académies est poursuivie par le ministre.
- le budget 2019 prévoit des milliers de suppressions de postes de personnels.
- la loi de refondation de l'école demeure le cap.
- la mastérisation reste effective.
- ce projet de loi fait système, a confirmé le ministre, avec Parcoursup, la réforme du lycée... ?

A FO nous préférons la négociation sur les revendications, au prétendu «dialogue social» et à la co-concertation prônée par certains. Or, force est de constater que sur ce projet de loi, tout serait soi-disant discutable, mais rien n'est négociable sur le fond. Nous en demandons le retrait au début de ce CSE, nous en demandons toujours le retrait après ces 8 heures de séance ! Pour ces raisons, FO n'a pas pris part au vote sur les amendements proposés. Pour ces raisons, FO votera contre ce projet de loi et rappelle son exigence de retrait.